FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 1907/2006/CE

Produit : ADJUVANT 83 Poudre

Version du 23/11/2010

1 - Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

Désignation commerciale : ADJUVANT 83 Poudre

Utilisation : Produit utilisé en œnologie

Fournisseur : SOFRALAB
79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA - FRANCE
Courriel : lcq@sofralab.com

Tél . 00 33 (0)3 26 51 29 30 - Fax 00 33 (0)3 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59

2 – Identification des dangers

- Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local
- L'utilisation normale ne comporte aucun danger spécifique.
- Dangers potentiels :
  Ce produit contient de la silice cristalline (SC) qui est considérée comme nocive par inhalation. L'IARC (International Agency for Research on Cancer) a classifié la SC comme cancérigène pour l'homme (Groupe 1). La SC est aussi une cause connue de silicose, maladie pulmonaire non cancéreuse.
- **Classification de la substance selon le règlement 1272/2008 :**
  Non classé
- **Classification de la substance selon la directive 67/548/CE :**
  Non classé
- **Eléments d'étiquetage :**
  Néant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Produit : ADJUVANT 83 Poudre
Version du 23/11/2010

3 – Composition / Informations sur les composants

- Bentonite
  Additif alimentaire : E 558
  N°CAS : 1302-78-9 N°EC : 215-108-5
  Ce produit peut contenir jusqu'à 1% de Quartz (N°CAS : 14808-60-7 / N°CE : 238-878-4)
  Classifications :
  - Selon le règlement 1272/2008/CE, entrant en vigueur le 1er décembre 2010 et la directive 67/548/CE, abrogée le 1er juin 2015 :

  La substance n'est pas classée comme dangereuse.

4 - Premiers secours

Remarques générales :	En cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Traitement symptomatique. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau :	Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon pendant 10 à 15 minutes. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux :	Laver immédiatement et abondamment à l'eau froide pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. En cas de port de lentilles de contact, enlever les lentilles et continuer le rinçage des yeux. Protéger ensuite les yeux avec une gaze ou un mouchoir propre et sec. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion :	Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.
En cas d'inhalation :	Amener la victime à l'air libre. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée. En cas de troubles, consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Produit : ADJUVANT 83 Poudre
Version du 23/11/2010

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Pas de risque d'incendie. Le produit lui-même ne brûle pas.

Equipement de protection : Porter un équipement anti-incendie complet et une protection respiratoire (appareil respiratoire autonome isolant).

Risques de combustion : Ne pas respirer les fumées.

Indications annexes : Eviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter tout contact avec la substance. Eviter la formation de poussières. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Mesures pour la protection de l'environnement : Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage : Recueillir par moyen mécanique, à l'état sec et rincer la surface souillée abondamment à l'eau. (Attention : le produit mouillé devient glissant).
Utiliser des aspirateurs équipés de filtres HEPA.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés en vue du recyclage ou de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir Rubrique 13).

7 - Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : Eviter toute formation de poussières. Eviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Ne pas boire et ne pas manger pendant le travail. Se référer au paragraphe 8. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

Prévention des incendies : Tenir à l'abri des sources d'inflammation.
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Produit : ADJUVANT 83 Poudre
Version du 23/11/2010

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition :

- Quartz :	VME (fraction respirable) 0.1 mg/m^3
- Nuisance particulates :	VME (fraction respirable) 5 mg/m^3
	VME (fraction inhalable) 10 mg/m^3

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CE

	Equipements de protection obligatoires	Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
	Protection des voies respiratoires	Porter un masque anti-poussière dans les lieux peu ventilés (à cartouches avec filtre).
	Protection des yeux	Port de lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166) si la concentration en poussières dans l'air est excessive.
	Protection des mains	Gants en PVC ou toute autre matière plastique

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.
Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les aérer et les nettoyer fréquemment.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Informations générales :

• Aspect :	Poudre
• Couleur :	Blanc cassé
• Odeur :	Inodore
• Masse moléculaire :	NA

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

• Coefficient de partage :	NA
• pH (solution à 2%) :	9.5 – 10.5
• Densité :	2.593 g/cm^3 évalué

Autres informations :

• Solubilité dans l'eau (à 20℃) :	Insoluble
• Point de fusion :	NA
• Température d'auto-inflammation :	NA
• Température de décomposition :	NA
• Densité apparente :	NA
• Pression de vapeur (20℃) :	NA
• Point éclair :	NA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Produit : ADJUVANT 83 Poudre
Version du 23/11/2010

10 - Stabilité et réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

- **Conditions à éviter :** Aucune pour l'utilisation désignée.
- **Matières à éviter :** Aucune en particulier
- **Produits de décomposition dangereux :** Aucun en particulier

11 - Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Contact avec les yeux : Moyennement irritant.
Inhalation : Une surexposition à la poussière peut entraîner une pneumoconiose, une affection respiratoire causée par l'inhalation de particules minérales, qui peut entraîner des changements fibrogènes des tissus pulmonaires, ou une silicose, une affection respiratoire résultant de l'inhalation de poussières de silice, qui peut conduire à une inflammation et à une fibrose des tissus pulmonaires.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues. Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

12 - Informations écologiques

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Produit non biodégradable mais pas d'effets nocifs à long terme sur l'environnement ou sur les organismes aquatiques.

13 – Considérations relatives à l'élimination

Produit : Les produits chimiques doivent être éliminés ou recyclés en accord avec les réglementations nationales.

Emballage : Les emballages doivent être éliminés selon les réglementations en vigueur dans chaque pays ou doivent être éliminés à travers un circuit de reprise d'emballages.

14 - Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

15 - Informations réglementaires

Classification selon : La directive 67/548/CE (Substances dangereuses) et ses adaptations.
A aussi été pris en compte le Règlement (CE) n°1272 /2008 et ses modifications (453/2010 Annexe I)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Produit : ADJUVANT 83 Poudre
Version du 23/11/2010

16 - Autres informations

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont issues des données de nos fournisseurs.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Libellés des phrases R figurant aux paragraphes 2 et 3 : Aucune.